



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 novembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 octobre 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 novembre 2002

**Exercice 2002 - 2003 Budget principal : Ouverture de crédits de
trésorerie de 5 000 000 Euros auprès de Crédit Agricole Indosuez**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS,
Mlle Karen NALEM, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, Mme Danièle GANDILLON, M.
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme
Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.

Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

Excusés :

Madame Lefebvre ayant quitté la séance sans désigner de mandataires est excusée.

Conseillers :

M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 novembre 2002

DELIBERATION D20020355

Direction des Finances

**Exercice 2002 - 2003 Budget principal : Ouverture de crédits de
trésorerie de 5 000 000 Euros auprès de Crédit Agricole Indosuez**

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 17 septembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé la passation d'un contrat d'ouverture de crédit de trésorerie de 6.000.000 euros. Le contrat signé le 11 octobre 2001 arrive à échéance un an après cette date.

La consultation des prêteurs a été menée en septembre 2002 afin d'obtenir une nouvelle ligne de trésorerie. Après analyse des offres, celle de Crédit Agricole Indosuez présente les meilleures conditions financières et techniques.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **accepter** la passation d'un contrat d'ouverture de crédit de trésorerie de 5.000.000 Euros avec Crédit Agricole Indosuez ; les conditions financières sont :

Modalités	Description
intitulé :	Crédit de trésorerie court terme
montant maximum :	5.000.000 Euros
durée :	12 mois
index des tirages :	EONIA, T4M, EURIBOR 1 mois
marge sur index :	0 %
EURIBOR 1 mois :	Tirage 1 mois (date à date)
T4M	Tirage 1 mois civil
EONIA	Tirage de durée libre
décompte des intérêts :	début le jour de (ou, le vendredi, 1 jour après) la mise à disposition du chèque au comptable et se termine le jour du remboursement
calcul des intérêts :	en fonction du nombre de jours exact rapporté à 360 jours
modulation des intérêts :	les intérêts sont réduits d'une demi-journée par tirage effectué quel que soit le montant du tirage
périodicité de facturation des intérêts :	annuelle, à l'échéance de la ligne, le paiement intervenant dans les 15 jours
versement des fonds :	par chèque sur place remis au comptable en J avant 10 H (demande en J-1 avant 17 h pour tirages sur EONIA ou T4M, en J-2 avant 10 h pour tirages sur EURIBOR 1 mois)
remboursement des tirages :	par virement au compte de Crédit Agricole Indosuez chez la Banque de France à Nantes

- **autoriser M. le Maire** à signer avec le prêteur le contrat d'ouverture de crédit de trésorerie ;
- **autoriser M. le Maire** à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds dans la limite du montant maximal et aux remboursements de fonds, dans les conditions prévues par le contrat ; les ordres seront transmis au prêteur et au Trésorier Principal par téléphone, télécopie ou courrier électronique, par le Directeur Général Adjoint chargé des Finances, le Directeur des services financiers ou l'adjoint de celui-ci, agissant séparément.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)